Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200054294-20251211-4_2025_12_11_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 11 décembre 2025

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

N° délibération

4-2025 12 11

Objet :
Tableau des effectifs au 1er janvier 2026

Le 11 décembre 2025 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 5 décembre 2025 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (28) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (7) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, LE BELLEC Magali ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, NOFFE Laura ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, SOULABAILLE Thomas ayant donné pouvoir à SAGORY Sylviane, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ERMEL Isabelle.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	28
Pouvoirs	7
Pour	35
Contre	
Abstention	

OBJET : Tableau des effectifs au 1er janvier 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service et évolutions de carrière de modifier le tableau des emplois,

Considérant la réussite au concours d'agent de maîtrise d'un agent,

Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de Technicien dans le cadre de la promotion interne 2025 d'un agent de la collectivité,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste de Technicien à temps complet à compter du 1er janvier 2026 pour assurer la mission de Responsable du pôle propreté

La création d'un poste d'Agent de maîtrise à temps complet à compter du 1er janvier 2026 pour assurer les missions de Chef d'équipe Espaces verts sur le Centre Technique Mené Est.

Soit au 1er janvier 2026, le tableau des effectifs suivant :

Filière	grade	ETP Poste	ETP agent
		19	19
Administrative	Adjoint administratif	2	2
	Adjoint administratif ppal 2° cl	2	2
	Adjoint administratif ppal 1° cl	6	6

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200054294-20251211-4_2025_12_11_5-DE

	Rédacteur	4	4
	Rédacteur ppal 2° cl	1	1
	Rédacteur ppal 1° cl	1	1
	Attaché Territorial	1	1
	Attaché Territorial principal	2	2
Animation		13	12.8
	Adjoint d'animation	6	5.8
	Adjoint d'animation ppal 2° cl	2	2
	Adjoint d'animation ppal 1° cl	2	2
	Animateur	2	2
	Animateur principal 2° cl	1	1
Médico sociale		1.8	1.8
	Auxiliaire puériculture de classe normale	0.8	0.8
	Auxiliaire puériculture de classe supérieure	1	1
Technique		58.37	56.23
	Adjoint technique	25.43	24.43
	Adjoint technique ppal 2° cl	9.94	9
	Adjoint technique ppal 1° cl	8	8
	Agent de maîtrise	7	6.8
	Agent de maîtrise principal	4	4
	Technicien	1	1
	Technicien ppal 2° cl	1	1
	Technicien ppal 1ère classe	2	2
Police		1	1
	Brigadier chef principal	1	1
Sociale		8.11	7.71
	Agent social	2	1.6
	Agent social principal 2ème classe	1.4	1.4
	Agent de maîtrise	2	2
	Agent de maîtrise principal	0.91	0.91
	Educateur jeunes enfants	0.8	0.8
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1
Total général		101.28	98.54

Le Conseil Municipal donne son accord.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 15 décembre 2025

Gérard DABOUDET
Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

André Chérel
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 17/12/2025
- et de sa publication le 16/12/2025